

# LA TENUE DE NOS ANCIENS

## GANDOURA, SÉROUEL, KHELKHEL ET CHÉCHIA

Jean Laloum

Quarante ans à peine nous séparent du départ de l'Algérie et déjà la mémoire hésite, se fait imprécise, nous joue des tours : demandez comme ça, pour voir, quel était le nom du petit cône accompagnant la tenue traditionnelle et dont étaient coiffées les femmes juives du constantinois ? L'expérience est concluante, la confusion s'étale au grand jour : tour à tour les termes de *chéchia*, *koufia*, *kof*, *kebouss*, *l'kotté* ou encore *morghoun* viennent à l'esprit, s'entrechoquent, se contredisent.

Laquelle de ces appellations est la bonne ? On arrive même à se surprendre d'une mémoire aussi peu fidèle. Ou alors n'y a-t-il pas plus simplement, plusieurs expressions pour désigner cette coiffe ? Certains témoins, originaires de la ville même de Constantine, se souviennent de leur mère portant cette coiffe, la désignant sous les termes de *chéchia* pour les uns, de *kebouss* pour les autres, de *morghoun* pour d'autres encore. Nombre de ces mots issus en effet de la culture populaire et forgés par l'usage sont hors référence d'un dictionnaire, ils n'ont pas été consacrés par l'étude scientifique ou la démarche analytique. Ils sont en quelque sorte restés cantonnés dans les plis d'une mémoire collective, otages du temps qui passe.

Quelques uns de ces costumes ont été ramenés de l'Algérie natale. Ils se trouvent remisés au fin fond d'armoires, rangés sur d'inaccessibles étagères et

soigneusement pliés, conservés à grands renforts de boules de naphtaline. Témoins anachroniques d'une histoire disparue, d'un mode de vie révolu, ils sommeillent là, attendant



Portrait de Léha Halimi en habit traditionnel à Constantine, vers 1956 : *gandoura* en velours frappé, gansée d'un galon doré et fermée par une fibule en or filigrané, enrichie d'une perle baroque, la *khlèlla*. Léha est coiffée d'une *chéchia* maintenue sous le menton à l'aide d'une jugulaire, l'*djem'* et agrémentée d'un châle à franges. Elle porte enfin un sautoir, l'*slélé* et une paire de boucles d'oreilles faites de deux anneaux d'or traversés de perles baroques (*ferdetch*).

Léha Halimi succomba à l'explosion d'une grenade lancée au *souk Khassel*, en plein marché de la place Négrier à Constantine, le 5 mai 1957. Elle était âgée de 80 ans.

Collection Marlène Goëta.

Mémoires Juives - Patrimoine photographique

Dieu seul sait quel événement pour leur offrir à nouveau – l'espace d'un instant –, le droit de cité. De telles occasions existent même si celles-ci au fil du temps, se raréfient. Le mariage en forme aujourd'hui l'unique expression. Pour la jeune mariée, choisir cette tenue durant les festivités répond à un subtil mélange où l'exotisme, la fidélité aux origines et l'attachement aux traditions y sont parties liées. Cette reconstruction esthétique et visuelle ne témoigne que très imparfaitement de l'élégance et du raffinement de ces femmes ainsi parées. Nombre de photographies de familles sont encore là pour en rappeler tout l'éclat.

Pourtant, parmi ces photographies et plus particulièrement celles prises entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du siècle suivant, très peu d'expression se lisent sur les visages des portraiturés. Ceux-ci paraissent même pour la plupart comme frappés d'inanité, allant jusqu'à contrarier la majesté des tenues d'apparat, une fixité donnant à la scène un caractère d'étrangeté. Était-ce le côté quelque peu figé et convenu de la posture imposée par le photographe, mais également les préparatifs tatillons ou les pauses à répétitions qui ont progressivement gommé tout trait d'humeur ? Ou n'était-ce pas alors la légitime émotion de se voir ainsi pérennisé ? Cette impression ne va s'avérer en définitive que très passagère. Rapidement, la diffusion de l'appareil photographique au sein des foyers allée aux prises de vues fami-

lières vont insuffler plus de vitalité tant aux regards qu'aux physionomies.

### LA TENUE VESTIMENTAIRE, ENTRE TRADITIONS ET CONTRAINTES

La tenue vestimentaire figure très largement sur les photographies familiales, une tenue riche dans sa diversité – surtout pour ce qui concerne le costume féminin –, propre à chaque pays, à chaque région. Il ressort à l'examen



Tenue d'apparat de l'Oranie. Le vêtement a appartenu à Messaouda Zermati née Arrouasse en 1878 à Tlemcen. Il fut porté le jour de ses fiançailles, vers 1898. Ici la *gandoura* est revêtue par Sim'ha El-Haïk et appartient au patrimoine familial de Nicole Lalouf. Qu'elles soient toutes deux remerciées. © Photo Jean Laloum

des fonds patrimoniaux que les différentes classes d'âge tout comme chacune des grandes étapes du cycle de la vie : fiançailles, mariage et deuil –, possède son vestimentaire.

L'origine culturelle des populations détermine la langue dans laquelle sont désignées les différentes pièces du costume : ainsi dans la sphère maghrébine, ces appellations sont en arabe – ou en judéo-arabe – mais également en espagnol – ou en ladino –, référence à l'héritage ibérique. L'ethnologue et spécialiste Jean Besancenot, qui ramena d'un voyage d'étude effectué dans les années 1934-1939 plusieurs milliers de photographies et cro-

1. *La vie juive au Maroc : arts & traditions*, Musée d'Israël & éditions Stavitz, édité par Aviva Muller-Lancet et Dominique Champault, Jérusalem/Tel-Aviv 1986, article de Jean Besancenot, pp. 184-185.  
2. de *tocado*, coiffure.



Mazal M. à Casablanca durant les années 1927-1928, la veille de son mariage, portant la Grande robe, "*keswa-l-bira*". La robe réalisée en velours et brodée de fils d'or appartenait de manière collective au patrimoine familial. Elle était revêtue au moment du mariage par les sœurs ou les belles-sœurs. Habituellement le mardi était consacré à la cérémonie du henné, poudre tinctoriale réputée porter bonheur, le mercredi étant réservé au jour du mariage.

Certaines pièces du vêtement avaient conservé sans discontinuer depuis l'expulsion des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles les noms d'origine espagnole.

Collection Sol Dayan.  
*Mémoires Juives – Patrimoine photographique*

*noms d'origine espagnole, telle la vaste jupe enveloppante ou zeltita (qui fait toujours partie du costume de fête dans certains endroits de la Castille) et le corselet gombaz<sup>1</sup>. » C'est à*

quis de costumes marocains, cite à ce propos le cas de la *keswa l-bira*, tenue d'apparat de la femme mariée des *mellah*, dont certaines pièces avaient conservé sans discontinuer depuis l'expulsion des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles « les

cette même aire culturelle que se réfère le terme de *el tokado*<sup>2</sup> pour désigner la coiffe féminine en forme de toque portée à Smyrne, Constantinople, ou encore à Salonique. Par contre tant dans l'Algérois que l'Oranie



Saint-Eugène – près d'Alger –, début du siècle dernier.

Famille Stora. Les femmes âgées portent pour la plupart la tenue traditionnelle et sont coiffées de la *tekreta*.

Collection Philippe Azoulay. *Mémoires Juives – Patrimoine photographique*

en Algérie, le voile de couleur sombre recouvrant la chevelure féminine est dénommée *tekreta*, dont l'origine demeure plus incertaine.

Le costume juif, à l'image de n'importe quel autre costume, est l'aboutissement d'évolutions et d'influences qui se sont opérées des siècles durant.

Les populations juives situées dans ce pourtour méditerranéen sont elles-mêmes le fruit de migrations successives. Prenons le cas de l'Algérie : les Juifs de souche ancienne désignés sous l'appellation de « *porteurs de turbans* » sont rejoints à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, par d'autres Juifs venant des Baléares, puis au siècle suivant, d'Espagne. Cette émigration de la péninsule ibérique s'accroît à la suite de l'édit d'expulsion de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, en 1492. D'un autre côté, sur près d'un siècle, entre 1342 et 1422, ce sont des Juifs d'Italie, des Pays-Bas, de France et d'Angleterre qui arrivent. Ils sont qualifiés de « *porteurs de capuche* » en référence à leur bonnet en forme de chausse dont une extrémité tombe en arrière de la nuque<sup>3</sup>. Fin XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est au tour des Livournais de s'installer<sup>4</sup>. Ils s'habillent à l'européenne et portent chapeau et même perruque comme les chrétiens<sup>5</sup>. Ils sont désignés sous le nom de Juifs « francs », voire de Juifs « chrétiens<sup>6</sup> ».



Khemssa...  
Coll. Sarah Laloum.  
MJPP

Deux caractéristiques singularisent le costume juif, dont nombre de patrimoines photographiques familiaux conservent encore la trace :

- la présence de certains attributs vestimentaires propres aux prescriptions religieuses : coiffe ou foulard enveloppant la chevelure pour les femmes mariées ; chez les hommes port de la barbe et de la coiffe (le turban, ou le chapeau pour les Livournais).

Portrait du Grand rabbin Abraham Encaoua à Mascara dans l'Oranie, années 1880.

Vestige du statut de *dhimmi*, la coiffe d'Abraham est enveloppée "d'un mouchoir noir de soie ou de coton". Au fil du temps, fait remarquer l'ethnologue Jean Besancenot, les Juifs avaient fait "de ces signes de servitude, des marques traditionnelles auxquelles ils tenaient et dont même ils tiraient orgueil"  
Collection Eliane Encaoua. Mémoires Juives - Patrimoine photographique



- la deuxième singularité fait référence à l'ostracisme dont sont victimes les Juifs établis en terre d'Islam et plus précisément au statut de *dhimmi*, de « protégé » et consacre l'éloignement et le mépris dans lesquels ils sont tenus.

### LE STATUT DE DHIMMI

Par ce statut, l'islam garantit aux "gens du Livre", Juifs et Chrétiens, la pratique religieuse associée à la liberté de s'organiser collectivement de manière largement autonome mais les subordonnent toutefois à un grand nombre de contraintes, d'interdictions de toutes sortes : posséder la terre, monter à cheval, porter une arme, entraves touchant à la libre circulation, lieux publics fréquentés par les Musulmans, imposition d'une taxe de capitation. En matière culturelle, le statut, proscrivant

l'ostentation, interdit de faire sonner les cloches d'une église tout comme il fait obligation aux Juifs de donner à leurs synagogues une allure clandestine. Les Chrétiens étaient néanmoins parvenus à échapper pour l'essentiel à cette condition, en profitant des traités signés par les puissances européennes. D'un point de vue vestimentaire, ces contraintes visent plus particulièrement le costume masculin : les vestes et ceintures de couleurs vives ou blanche sont interdits aux Juifs ; la couleur verte est réservée aux descendants du Prophète, le rouge, couleur de l'étendard turc, est également défendu<sup>8</sup>. Seules sont tolérées les teintes sombres comme le bleu, le marron foncé ou le noir ; en guise de coiffe, il leur est permis de porter un bonnet bleu en laine, autour duquel ils

3. Claude Martin, *Les Israélites algériens de 1830 à 1902*, Paris, éditions Héraklès, 1936, p. 18.

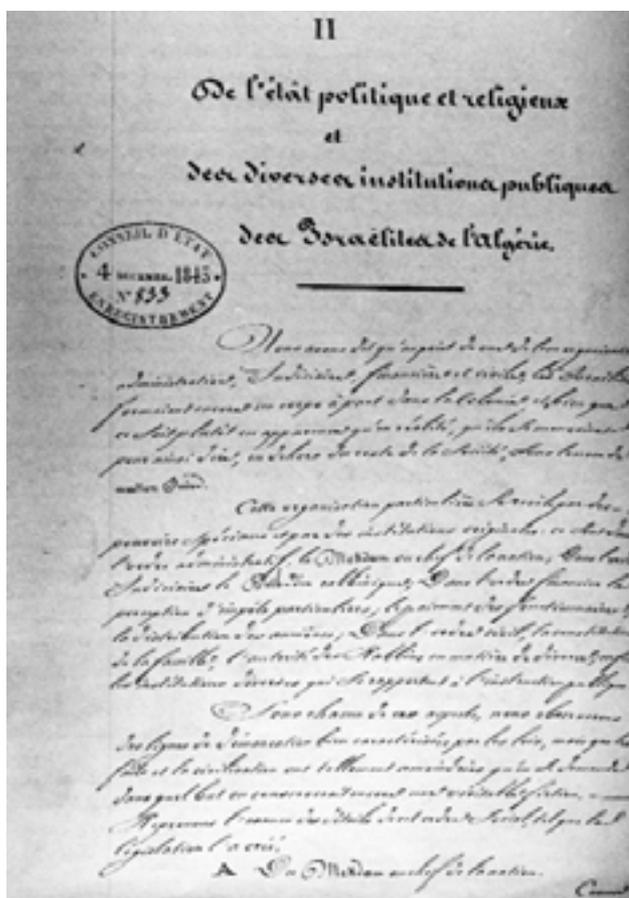
4. Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine : tome I, La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Presses Universitaires de France, Paris, 1979 (2<sup>e</sup> édition), p. 11.

5. Paul Sebag, *Tunis au XVII<sup>e</sup> siècle, une cité barbaresque au temps de la course*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 232, cité par Leyla Belkaïd, *Algéroises, histoire d'un costume méditerranéen*, préface de Paul Balta, Aix-en-Provence, Edisud 1998, p. 50.

6. " L'explication de ces appellations inattendues est d'ordre vestimentaire. Ces Juifs arborent en effet, du moins en public, le costume occidental. Ils habitent en général un peu à l'écart du quartier juif proprement dit. On trouve en lisière de ce dernier une rue dite des Ligournim (Livournais), où leurs riches demeures tranchent sur l'habitat souvent sordide du reste de leurs coreligionnaires. Grâce à eux les échanges entre la Régence et l'Italie (Livourne en particulier) ont été pendant très longtemps très actifs. (familles La Rosa, Bouchara, Sforno, Busnach, Bacri). Ces " Livournais " se marient entre eux et ne fréquentent guère les Juifs indigènes. " Pierre Boyer, *La vie quotidienne à Alger à la veille de l'intervention française*, Paris, éditions Hachette, 1963, p. 173.

7. *Ahl-al-dhimma*, littéralement, non-musulmans reconnus comme "gens du Livre" et de ce fait protégés – en contrepartie de l'acquittement d'un impôt de capitation –, par l'autorité musulmane en place.

8. Claude Martin, *Les Israélites algériens de 1830 à 1902*, op. cit., p. 30.



Extrait du rapport de 153 pages de Jacques Isaac Altaras et Jacques Cohen, respectivement président du Consistoire de Marseille et avocat, intitulé "Rapport sur l'état moral et politique des Israélites de l'Algérie et des moyens de l'améliorer", et établi à Marseille le 1<sup>er</sup> novembre 1842. Les références à la tenue vestimentaire des Israélites de l'Algérie sont nombreuses. Collection Archives du Consistoire central. Paris

sait que, à l'exemple de toutes les nations chrétiennes du Moyen Âge, les Arabes avaient imposé aux Israélites des signes distinctifs : la calotte noire entourée d'un simple mouchoir et jamais d'un turban ; le burnous bleu et les souliers déchaussés étaient les marques humiliantes par lesquelles on distinguait les Juifs dans l'ancienne Régence. Est-ce habitude ou indifférence ? Est-ce plutôt un reste de terreur que l'âme de l'esclave conserve à la vue de son ancien maître, même lorsque ce dernier a perdu de sa puissance ? Quelle qu'en soit la cause, une grande partie des Israélites a conservé ces vêtements honteux, restes déshonorants d'une époque d'esclavage et d'opprobre ! Cette tradition s'est néanmoins plus exclusivement perpétuée parmi les basses classes et parmi les vieillards.<sup>12</sup> »

Cette persistance du costume frappé de signes discriminatoires était encore en usage au Maroc bien des années après la présence française. L'ethnologue Jean Besancenot en donne son interprétation, « finalement, estime-t-il, comme partout dans la diaspora, les Juifs ont fait, avec le temps, de ces signes de servitude, des marques traditionnelles auxquelles ils tenaient et dont même ils tiraient orgueil<sup>13</sup>. »

## LES RAISONS DU CHANGEMENT

Quelles raisons avancer pour tenter d'expliquer le processus de mutation dans le costume, à la fois fruit de la tradition, de la contrainte héritée du statut de *dhimmi* mais également bridé par les prescriptions religieuses ?

Une première raison, d'ordre « politique » : en Afrique du Nord, l'entrée sur la « scène politique » de la France allait à la fois les arracher à la condition de « protégé » qui était la leur dans les pays musulmans, et les faire bénéficier des réalités de l'émancipation.

La promulgation du décret Crémieux du 24 octobre 1870 concernant la naturalisation collective des Juifs indigènes des départements de l'Algérie<sup>14</sup> allait valider de façon irréversible ce tournant, lui conférant par là-même une plus grande légitimité. Pourtant, une première étape vers l'acquisition de la citoyenneté française représentée par le sénatus-consulte du 14 juillet

enveloppent un mouchoir noir de soie ou de coton. Le port de chaussures est aussi frappé d'interdiction sauf pour les plus riches dont les souliers, chaussés à la manière de savates, doivent être beaucoup plus courts que le pied afin que le talon demeure toujours en contact avec le pavé<sup>9</sup>. Au Maroc, la traditionnelle *djellaba* doit être de couleur noire, de même que le foulard et les sandales. La longue blouse, la *zokha*, que portent les *forasteros* aisés est tenue d'être de couleur sombre. De même, les femmes juives ne peuvent arborer sur leurs vêtements ces broderies, rubans, passementeries diverses, très prisés par les Turcs et les Maures<sup>10</sup>. Ces marques de servitude ne furent pas pour autant abandonnées une fois le joug disparu. En Afrique du Nord par exemple, ni la conquête de l'Algérie en 1830 ni l'instauration en 1881 d'un protectorat de la France en Tunisie au

détriment de l'Empire ottoman, ni le traité de protectorat de 1912 consacrant l'abdication du sultan marocain qui mettait désormais son pays sous tutelle française, ne bouleversèrent les habitudes vestimentaires.

## LE RAPPORT ALTARAS

En 1842, Jacques Isaac Altaras, président du Consistoire de Marseille, et Jacques Cohen, avocat au barreau d'Aix-en-Provence, entreprennent un voyage d'enquête en Algérie en vue d'apprécier la faculté de "régénération" des israélites<sup>11</sup>. C'est une certaine désillusion qu'ils expriment à leur retour sur cet aspect du vêtement : « *Lorsqu'on arrive en Algérie* – expliquent-ils dans leur rapport daté du 1<sup>er</sup> novembre 1842 – *on reconnaît facilement la population israélite à l'expression caractéristique de ses traits et surtout à l'originalité de son costume. On*

9. Simon Schwarzfuchs, *Les Juifs d'Algérie et la France (1830-1855)*, Centre de recherches sur les Juifs d'Afrique du Nord, Jérusalem, institut Ben-Zvi, 1981, p. 14.

10. Pierre Boyer, *La vie quotidienne à Alger à la veille de l'intervention française*, op. cit., p. 171.

11. L'intitulé donné à ce volumineux manuscrit de 153 pages ne souffre aucune ambiguïté quant à la raison de leur mission : "Rapport sur l'état moral et politique des Israélites de l'Algérie et des moyens de l'améliorer". Archives du Consistoire central, cote 2E1.

12. Simon Schwarzfuchs, *Les Juifs d'Algérie et la France (1830-1855)*, op. cit., p. 81.

13. *La vie juive au Maroc : arts & traditions*, Musée d'Israël & éditions Stavitz, op. cit., article de Jean Besancenot, p. 185.

14. " Les Israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français : en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française ; tous droits acquis jusqu'à ce jour restent inviolables. Toute disposition législative, décret, règlement ou ordonnance contraires sont abolis. "Fait à Tours, le 24 octobre 1870 et signé de : Ad. Crémieux, L. Gambetta, A. Glais-Bizoin, L. Fourichon.

1865 qui permettait aux Juifs comme aux Musulmans d'accéder par décret, – et à titre individuel – à la qualité de citoyen français n'avait rencontré que peu d'écho<sup>15</sup>.

Néanmoins, cette accession à la citoyenneté française allait avoir pour corollaire toute une série de transformations dont le costume constitua – particulièrement pour les jeunes générations – l'un des emblèmes, l'un des symboles les plus apparents. En Tunisie, c'est avec l'instauration du protectorat de la France que les Juifs délaissent progressivement leur costume traditionnel pour s'identifier largement aux populations européennes. C'est à ce même mouvement que l'on assiste avec l'émancipation au Maroc, où le complet européen bien coupé est assez tôt préféré aux vêtements traditionnels<sup>16</sup>.



Khillilètes...  
Coll. Solange El-Baz et  
Violette Sellam. MJPP

La plus ou moins grande adhésion à cette mutation vestimentaire est également fonction de la situation régionale : en Algérie par exemple, l'Algérois et l'Oranie représentent, à la fin XIX<sup>e</sup> et pendant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, deux régions résolument tournées vers l'extérieur, plus à l'écoute de la Métropole, alors que le Constantinois demeure encore largement attaché au mode de vie traditionnel<sup>17</sup>. D'autres considérations pouvaient intervenir : la ville de Tlemcen située pourtant dans le département de l'Oranie, était caractérisée par une expression identitaire plus marquée. La présence de la tombe de l'un des plus prestigieux rabbins du judaïsme algérien – Ephraïm Ankaoua, rabbin andalou né à Tolède –, inhumé au XV<sup>e</sup> siècle au cimetière municipal, qui était devenu un lieu de pèlerinage pour les Juifs de toute l'Algérie et

même du Maroc<sup>18</sup>, la vénération dont il faisait l'objet, en explique en partie la raison<sup>19</sup>.

## L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement constitua d'autre part un puissant moteur dans le processus de mutation des jeunes générations. Ainsi en Algérie la création d'une première école spéciale pour jeunes Juifs sous les auspices françaises voit-elle le jour en 1832, seulement deux années après la conquête. L'année suivante est mise en place à Alger une école primaire. La crainte d'un prosélytisme catholique de la part des maîtres, d'un enseignement profane pernicieux, alliée à la grande pauvreté d'une importante partie de la population juive contrainte d'employer – en vue d'un appoint financier – ses enfants à des travaux, même minimes, contribuent à fragiliser ces premières initiatives. D'autres expériences, comme une éducation partagée entre un maître de français et un professeur indigène, ne rencontrèrent pas beaucoup plus de succès, l'influence des *midrachim*, ou cours d'instruction traditionnels, restant encore tout puissants.

Malgré ces débuts difficiles une mutation se produisit. Après quelques décennies, la mise en place du réseau scolaire de l'Alliance israélite universelle (AIU) autour du bassin méditerranéen allait s'avérer déterminant. L'Alliance voit le jour en 1860. Deux principes ont présidé à sa création : la protection des minorités religieuses et l'accès à la culture française et à la modernité, constituant en somme la synthèse des préceptes du judaïsme et des idéaux hérités de la Révolution

française. Dès sa fondation, l'Alliance a placé au centre de son action sa vocation éducative car aux yeux de ses dirigeants, l'accès à la culture constitue une condition *sine qua non* de l'émancipation et participe du processus de "régénération" qui a pour but de faire des Juifs des citoyens modernes et éclairés. La création d'écoles s'impose donc d'emblée comme corollaire indispensable à l'action d'aide et de soutien aux Juifs victimes de persécutions et d'oppression.

Dans cette perspective, tout un réseau d'écoles se met en place : en octobre 1862, l'Alliance ouvre sa première école à Tétouan, au Maroc. Entre 1864 et 1900, d'autres écoles voient le jour à Jaffa en Palestine, à Damas en Syrie, à Volo en Grèce, à Bagdad en Irak, à Andrinople en Turquie, en Bulgarie, à Beyrouth, à Salonique, à Belgrade, à Tunis, à Tripoli et à Monastir. A Alger ce fut un Talmud-Tora, le gouvernement se réservant l'ouverture d'établissements scolaires. Une série d'écoles spécialisée densifie le réseau initial : ateliers de formation professionnelle, écoles maternelles (asiles), écoles agricoles et séminaires rabbiniques. A la veille de la Grande Guerre, l'AIU est présente dans 15 pays et 90 localités différentes ; elle a fondé 183 écoles, emploie 1 275 instituteurs et scolarise 43 700 élèves<sup>20</sup>.

Une autre considération d'ordre historique a pu, elle aussi, avoir eu pour effet d'accélérer ce mouvement de transformation vestimentaire : les menées antijuives qui jalonnèrent l'histoire de l'Algérie coloniale à la fin du XIX<sup>e</sup><sup>21</sup> et tout au long du XX<sup>e</sup> siècle n'incitèrent-elles pas à troquer la tenue spécifique désignant plus aisément

15. Selon Claude Martin, entre 1865 et 1870, seuls 172 israélites allaient en bénéficier. Claude Martin, *Les Israélites algériens de 1830 à 1902*, op. cit., p. 158.

16. *La vie juive au Maroc : arts & traditions*, op. cit., article de Jean Besancenot, p. 185.

17. Lire à ce sujet le très riche et émouvant témoignage de Camille El-Baz, qui se situe dans les années 1910 à Constantine. Camille El-Baz, *Sarah ou mœurs et coutumes juives de Constantine (Algérie)*, Nice, imprimerie Meyerbeer, 1971.

18. Rapport du Grand rabbin Isaac Bloch sur sa mission en Algérie présenté au Consistoire central le 11 mai 1909, Arch. de l'ACIP, p. 29.

19. Selon la légende, le Rab Ephraïm Ankaoua, pour échapper à ses poursuivants, enfourcha un lion ayant comme licou un serpent et sauva la liberté de ses compatriotes, à Tlemcen, en guérissant la fille du roi. Claude Martin, *Les Israélites algériens de 1830 à 1902*, op. cit., p. 15.

20. Georges Weill, *L'Alliance israélite universelle et l'émancipation sociale et culturelle des communautés méditerranéennes* in *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale XIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*. Actes du colloque international de l'Institut d'histoire des pays d'outre-mer (GIS méditerranée Aix-en-Provence) et du Centre de recherches sur les Juifs d'Afrique du Nord (Institut Ben Zvi université de Jérusalem) sous la direction de Jean-Louis Miège, Éditions du Centre national de la Recherche scientifique, Paris 1984, p. 246.

21. Voir notamment à ce sujet, les événements de l'année 1898 à Alger in Jean Laloum, " Des sources pour écrire notre histoire ", Le Journal des Tournelles, n° 7, octobre 2002, pp. 6-10.

ment ceux qui en étaient porteurs à la vindicte de leurs agresseurs contre une tenue plus banale<sup>22</sup> ?



Khlèlla...  
Coll. Raymond Laloum.  
MJPP

En 1842 déjà les deux envoyés du consistoire de Marseille en Algérie mettaient l'accent sur les effets hasardeux que pouvaient à leurs yeux occasionner le maintien de la tenue traditionnelle : « *Tous les hommes éminents de l'Algérie* précisaient-ils dans leur rapport, *conviennent que le changement de costume serait pour la race juive une amélioration importante. Il aurait en effet un double résultat. Il empêcherait d'être distinguée et reconnue par les autres races de notre colonie, qui, toutes, il faut le dire, en voyant ce costume caractéristique n'éprouvent pas une vive sympathie pour les hommes qui ne rejettent pas avec indignation ces stigmates infamants.*<sup>23</sup> » Des résolutions contraignantes comme l'obligation administrative du port du costume européen tant pour les adultes que pour les écoliers avaient même été envisagées. Son abandon à la suite d'un enrôlement dans la milice était une autre solution. Cette voie coercitive fut abandonnée. Le temps et la persuasion feraient leur œuvre : « *les vieillards renonceront difficilement à un costume qu'ils portent depuis leur enfance pour se vêtir d'un autre dans lequel ils seront gauches et embarrassés, admettaient finalement Altaras et Cohen. Ce n'est pas dans la vieillesse que l'on détruit les*



Paul Attali et son épouse Gmama'r, posant en compagnie de leurs enfants Alfred (l'aîné) et Richard, à Constantine vers 1923.  
Collection Ginette Doukhan. Mémoires Juives Patrimoine photographique

*usages de toute la vie, et nous croyons que l'on aurait beaucoup fait à cet égard si l'on obtenait des gens âgés qu'ils quittassent la chachia noire et le burnous bleu, signes distinctifs auxquels on les soumettait autrefois.*<sup>24</sup> »

Une dernière raison, plus intimiste, relève plutôt du domaine psychologique : à quelle évolution des mentalités, à quelles pressions implicites de la société civile la femme juive a-t-elle dû obéir quant à se résoudre à délaisser progressivement la tenue tradition-

nelle ? A quelles formes de renonciation les épouses durent-elles consentir pour offrir désormais à la vue de tout un chacun une chevelure jusqu'alors protégée par le foulard, la perruque, ou la *chéchia*<sup>25</sup> ?

Le costume traditionnel, de facture sobre de la tenue quotidienne ou celui d'apparat, richement chamarré, trouvaient largement leur raison d'être dans une temporalité encore large-

Historien et chercheur au CNRS, Jean Laloum poursuit ses travaux sur l'étude des costumes juifs. Merci de lui confier momentanément vos photographies de famille qu'il vous restituera une fois celles-ci reproduites. Coordonnées pour le contacter :

**Jean Laloum**  
20, avenue Trudaine 75009 PARIS  
Téléphone : 01 40 25 11 14  
Téléphone : 01 40 16 45 50  
Email : laloum@iresco.fr

22. Joëlle Allouche-Benayoun et Doris Bensimon, *Les Juifs d'Algérie. Mémoires et identités plurielles*, Paris, éditions Stavit, 1998, p. 270.

23. Rapport Altaras in Simon Schwarzfuchs, *Les Juifs d'Algérie et la France (1830-1855)*, op. cit., p. 152.

24. Rapport Altaras, op. cit., pp. 152-153.

25. Selon les informations communiquées par le rabbin Claude Brahami, la femme mariée doit couvrir ses cheveux car ils font partie de " sa nudité ", c'est-à-dire ses atouts de sa séduction. Talmud Bérakhot 24 a Cantique des Cantiques, 4,1 – Choulhan Aroukh Eben Ha ézer 21.



ment imbriquée avec le religieux, dans une utilisation associée aux fêtes qui étaient soit d'ordre cultuel, soit d'ordre familial mais sous-tendu par une empreinte religieuse forte, comme honorer de ses plus beaux atours l'entrée du *shabbat* le vendredi soir.



Filigrane...  
Coûl. Joëlle Guedj.  
MJPP

Un immuable rituel, déjà ainsi dépeint, à la veille de la conquête française : « Les samedis et les jours de fête tous revêtaient leurs plus beaux habits. Les robes des femmes brodées d'or, leur coiffure garnie d'or et de perles, les souliers de velours ou de maroquin garnis de broderies et de paillettes d'or, les lourds bijoux d'or ou d'argent, les colliers de corail ou de perles.<sup>26</sup> » Les deux chargés de mission marseillais

n'avaient-ils pas déjà à plusieurs occasions relevé l'attachement viscéral de cette population à l'observance religieuse sous l'autorité de leurs rabbins ? L'influence de ces derniers était telle qu'elle avait tendance à se transformer, selon leurs propos, en une « vénération presque superstitieuse, et des préjugés populaires attribuent quelquefois au Rabbín une puissance merveilleuse.<sup>27</sup> »

### UNE MUTATION LENTE ET PROGRESSIVE

Cette transformation vestimentaire fut lente et progressive. L'importance et la diversité des représentations du costume traditionnel dans les différents patrimoines photographiques familiaux qui s'étalent des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle aux années cinquante, – et, pour quelques autres encore, moins nombreuses, au début des années soixante comme en Algérie –, attestent que la tradition était tenace : « Comme toutes les femmes de la communauté, écrit Camille El-Baz, faisant référence à

Eliaou et Luna (dite Jeanne) Bensimon née Morali entourés de leurs sept enfants, la mère de Luna et d'une belle-fille (en arrière-plan à droite, en tenue sombre) à Constantine, vers 1880. La famille est originaire de l'Algérois. Collection Philippe Azoulay. Mémoires Juives - Patrimoine photographique

Constantine durant la période des années 1910, ma mère portait le costume folklorique juif de ce temps-là. Elle superposait sur elle, deux ou trois gandouras dont elle ramassait toute l'ampleur à la taille, avec un foulard de soie vive et bariolée, et fermait l'échancrure à la poitrine, avec une broche triangulaire en or massif ciselé et sculpté. Elle confectionnait elle-même ses tuniques, dans un pilou ou une satinette fleurie pour les jours ordinaires, dans un velours ou un brocart de soie pour les grandes circonstances. Pour donner à sa gandoura, qui lui arrivait aux chevilles, toute l'ampleur qu'elle réclamait, elle ajoutait à chacun de ses côtés de larges pointes qui en élargissaient surtout le bas, et pour l'agrémenter, elle traçait au dessus de l'ourlet un groupe de six baigneuses, qu'elle cousait à la main, et faisait couvrir sur tous les bords une soutache de fil

26. Claude Martin, *Les Israélites algériens de 1830 à 1902*, op. cit., p. 34.

27. Rapport Altaras, op. cit., p. 111.



Mariage de Roger Amram et d'Olga Samak à Constantine, décembre 1951.

Assis aux côtés du jeune couple, à gauche, Bellara (dite Blaouer) Amram née Assoulina, mère du marié ; à droite Bernard (dit Tokhé) Samak, père de la mariée. Debout à gauche, Isaac (dit Tato) Amram, père du marié et époux de Bellara.

La photographie de mariage constitue une bonne palette d'observation de la mutation vestimentaire et, par corollaire, de la francisation des prénoms.

Collection Sion Assoulina.

Mémoires Juives – Patrimoine photographique

d'or. Pour faciliter le passage de la tête, elle taillait non seulement une encolure au ras du cou, mais aussi une profonde échancrure, qui s'arrêtait à la poitrine et pour laisser échapper ses larges manches en mousseline blanche et vaporeuse qu'elle rabattait sur ses épaules et nouait sur le dos, elle échançrait généreusement les emmanchures par lesquelles on pouvait découvrir les arabesques d'or de son kaftane.<sup>28</sup> »

Ce sont les femmes qui maintinrent le plus longtemps ces coutumes vestimentaires. Ce changement ne se fit pas de manière anodine. Quelques témoins peuvent encore aujourd'hui en évoquer les circonstances. Certains se remémorent la petite fête familiale organisée au début des années quarante en l'honneur de la grand-mère lorsque celle-ci pour la première fois s'habilla « à l'européenne »<sup>29</sup>. Un autre témoin dont la famille était établie à Constantine, se rappelle que sa mère troqua le costume traditionnel pour l'habit européen sur les instances de son mari, en 1955, à l'occasion de leur déménagement à Bône, ville considérée comme de caractère plus européen<sup>30</sup>. De même lorsque des sœurs mariées prenaient la décision

d'ouvrir la voie de l'émancipation vestimentaire, c'est l'ainée qui, en quelque sorte, devait donner le tempo et autoriser de la sorte – de façon tacite – les cadettes à en faire autant<sup>31</sup>.



Djemous.

Les bijoux constituent le complément indissociable des tenues d'apparat.

Coll. Claude Guedj. MJPP

Ce mouvement, perçu comme irréversible, allait être en quelque sorte contrarié par la redécouverte de la

tenue vestimentaire qui se trouvait réappropriée sous la double affirmation culturelle et identitaire d'une élite sépharade. Ainsi, le costume d'apparat de la mariée, *El-Kswa-el-kbira*, magnifique ensemble de velours, de soie et d'or, évoquant les fastes de l'opulente Espagne de la Renaissance, en sérieuse régression dans le Maroc des années 1925, n'était plus l'apanage que des classes aisées<sup>32</sup>. Ce phénomène est aujourd'hui encore d'actualité.

28. Camille El-Baz, *Sarah ou mœurs et coutumes juives de Constantine (Algérie)*, op. cit., p. 32.

29. Témoignage de Paul Choukroun, réalisé par téléphone le 18 octobre 2002.

30. Témoignage d'Olga Cohen née Laloum, réalisé par téléphone le 21 octobre 2002.

31. Entretien avec Marthe Bensaïd née Saïd, Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

32. David Cohen, *Le processus d'occidentalisation de la communauté juive de Casablanca (1890-1940)* in *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale XIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*. Actes du colloque international de l'Institut d'histoire des pays d'outre-mer (GIS méditerranée Aix-en-Provence) et du Centre de recherches sur les Juifs d'Afrique du Nord (Institut Ben Zvi université de Jérusalem) sous la direction de Jean-Louis Miège, Éditions du Centre national de la Recherche scientifique, Paris 1984, p. 143. *La vie juive au Maroc : arts & traditions*, Musée d'Israël & éditions Stavitz, op. cit., p. 185.

## TENUE D'APPARAT DU CONSTANTINOIS

La photographie a très probablement été réalisée à la chambre photographique tant la finesse du grain et la précision du trait sont grandes. Le fort carton à la bordure dorée sur lequel elle est minutieusement appliquée la rehausse et lui assure une plus grande longévité. Elle paraît en effet comme neuve, exempte d'une quelconque détérioration. Ce côté minutieux dans la présentation concerne généralement les photographies produites à la charnière des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Par la suite ce procédé est abandonné. Les tirages sont moins soignés et conditionnés de manière plus précieuses, soumis alors aux aléas du temps qui passe : pliures, froissures et déchirures.

Le portrait a été exécuté vers 1910 chez le photographe d'Art L. Conge à Sétif, ville du Constantinois où le couple habite. Hayem et Aziza Guedj sont en tenue d'apparat.

Hayem est né à Sétif le 27 octobre 1858. Il est le fils de Simon et de Zerdouda née Guedj. Il fait partie d'une famille de huit enfants. Le 18 avril 1883, il épouse à Sétif, Aziza née Guedj le 9 août 1863 à Ain-Beida, fille de Ichoua Guedj, tailleur, et de Turquia née Guedj. Le couple a neuf enfants : Rachel, Léa, Abraham (dit Maurice), Isaac, Moïse, Nathan-Carnot, Benjamin, Gaston-Ichoa et Fredj (dit Alfred). Hayem est commerçant et propriétaire terrien. Associé de ses frères Jacob, Mardochee et Salomon, ils ont possédé à eux quatre jusqu'à 34 immeubles à Sétif.

Aziza est assise. Hayem, une canne à la main, est debout à ses côtés. La pose est solennelle. En arrière-plan, les éléments du décor, peints, confèrent à la scène une apparence feutrée : glace murale à la fois monu-

mentale et délicatement encadrée, guéridon en marbre environné de fines fleurs sur lequel sont posés livre et aiguière en étain. Le sol est habillé d'un tapis richement ouvragé. La photo est sépia. Cette couleur constitue avec le noir et blanc la seule représentation possible à l'exception de rares photographies colorisées, le procédé couleur n'ayant pas été encore généralisé à cette époque<sup>33</sup>.

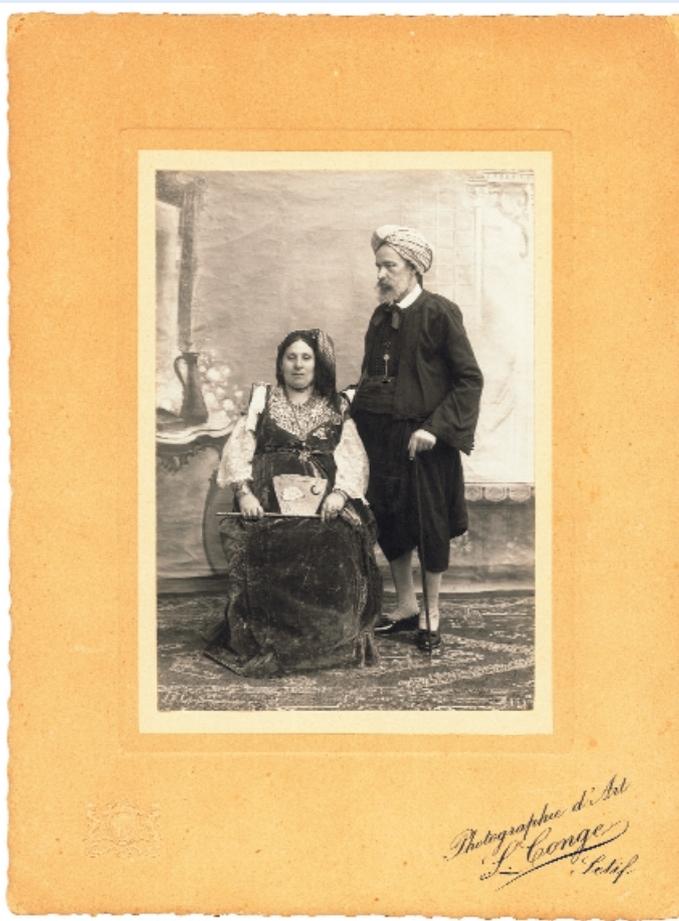
Aziza est vêtue de la *gandoura* de cérémonie particulièrement chamarrée dans sa partie supé-

rieure, le *b'den*. La robe, très ample, est en velours uni de couleur foncée. Généralement celle-ci est sans manche. Un large plastron richement brodé de fils d'or aux motifs de fleurs, de feuilles et d'arabesques entrelacées, suivant la forme caractéristique du Constantinois, enrichit le haut du vêtement. Afin de marquer la taille, Aziza porte une ceinture à franges en tissu attachée souple, assez haut sous le corsage, *el m'hezma*. De larges manches de mousseline ou de tulle blanc brodées, les *k'mem*, sont froncées aux poignets. Celles-ci sont amovibles, maintenues au *kaftan* porté sous la *gandoura*. En guise

rangées : les *djémous* ou encore les *m'kiess* sont en or incrustés de pierres précieuses de couleur noire ; visibles aux deux poignets des *khelkhel* en or ciselé, figurant des serpents en tête bêche, animal faisant « l'objet d'un culte important dans toute l'Afrique du Nord, génie protecteur du foyer, symbole universel de la fécondation et protecteur contre le mauvais œil.<sup>34</sup> » Bien des fois, ces mêmes bijoux en forme de serpents à tête bêche, beaucoup plus volumineux, ornent les chevilles des pieds, les *ardeif* offerts selon la tradition, par la belle-famille de la future épouse : « La belle-mère se leva, s'approcha de la mariée, déchaussa

cette dernière, et enfila à ses chevilles une magnifique paire de serpents en or massif ciselé qu'elle présenta, auparavant, à toute l'assistance pour les faire admirer.<sup>35</sup> » Enfin, les mains sont rehaussées de plusieurs bagues. Aziza tient un éventail décoré d'une silhouette de femme enveloppée d'un *haïk* blanc et surmontée d'un croissant de lune, *el marhoua*.

Hayem porte une barbe clairsemée. Sa tenue se compose d'un gilet délicatement ouvragé, de facture sombre, muni aux manches de boutons de passementerie, *el bedahya*. Sous le gilet, le *kaftan*, une chemise ton sur ton, finement travaillée, enrichie en son milieu d'une double rangée de ces mêmes boutons serrés nombreux en rang d'oignons. Le *kaftan* laisse



Hayem et Aziza Guedj à Sétif, vers 1910.

Le couple porte le vêtement traditionnel d'apparat. Collection Sarah Laloum. Mémoires Juives – Patrimoine photographique

de coiffe, l'*kotté*, un petit cône en velours qui est posé légèrement incliné sur la tête, recouvert d'un foulard à franges tissé de fils d'or, *el m'herma* et fixé sous le menton par une jugulaire en argent, l'*djem'*.

Les bijoux sont nombreux. Au cou, plusieurs colliers dont un sautoir (*slélè*) terminé par une main orientale, la *khemssa*. Sur la *gandoura*, côté cœur, une fibule d'or filigrané, la *khllèlla* et un écusson représentant également une *khemssa* stylisée, en guise d'ornement. Les bracelets forment plusieurs

apparaître le col blanc d'une chemise, la *kmedjia*, habillé d'un nœud papillon. Une large ceinture rayée, la *chemla*, enroulée à plusieurs reprises autour de la taille, maintient un *serouel*, sombre également. De grandes chaussettes blanches recouvrent les mollets. Aux pieds, des babouches noires en cuir dur, impeccablement cirées. Pour parfaire le costume d'apparat masculin, le *cheïch* en guise de coiffe, longue écharpe imprimée enroulée autour de la toque de feutrine rouge, la *chéchia* plate, afin de donner l'apparence d'un turban duquel pend sur la nuque, le gland noir. Sur le *kaftan*, une chaîne fantaisie, *sinslà*, dissimule dans les plis de la ceinture, une montre de gousset, *sakha*.

33. La photographie couleur est mise au point dès 1868 par Charles Cros et Louis Ducos, mais ne se répandra que très progressivement et à la suite de maintes améliorations (invention du procédé Kodachrome en 1935).

34. Leyla Belkaïd, *Algéroises, histoire d'un costume méditerranéen*, op. cit., pp. 92-93.

35. Camille El-Baz, *Sarah ou mœurs et coutumes juives de Constantine (Algérie)*, op. cit., p. 105.